

Marché de la création – du jeudi 30 octobre au dimanche 2 novembre 2025

Détails et conditions de participation

1. Lieu et date

Le Marché se déroulera à la Ferme Sarasin, **du jeudi 30 octobre au dimanche 2 novembre 2025**. Il sera ouvert les jeudi et vendredi de 16h à 19h et les samedi et dimanche de 11h à 18h. Le vernissage aura lieu le **mercredi 29 octobre de 18h30 à 20h; la présence des créateurs et créatrices y est indispensable.**

2. Publicité

La commune prévoit un flyer distribué à tous les ménages du Grand-Saconnex, un article dans le journal communal et notre newsletter, sur notre site internet ainsi que sur les réseaux sociaux, plusieurs banderoles réparties sur son territoire et des affiches dans les commerces et emplacements officiels ainsi qu'un communiqué de presse envoyé aux journaux de Genève (GHI, TdG, Le Courrier, Le Temps). Les participants recevront également des flyers (papier et en version pdf) pour diffuser l'évènement.

3. Gardiennage de l'exposition

Le gardiennage de l'exposition sera assuré par les exposants qui devront **être là pendant toute la durée du marché.**

4. Coût de participation

Le coût de la participation est de CHF 50.- ou de CHF 100.- selon l'emplacement octroyé. Aucun pourcentage ne sera prélevé sur les ventes. Suite à la confirmation de votre participation, vous recevrez une facture payable dans les 30 jours. Au-delà de ce délai et sans paiement de votre part, votre place ne sera plus garantie.

5. Conditions de participation

Si vous êtes intéressés à participer à ce Marché, n'hésitez pas à nous envoyer votre demande de participation par mail, **d'ici au mercredi 16 juillet 2025, dernier délai, en indiquant vos coordonnées complètes (nom, prénom, adresse, numéro de téléphone, adresse e-mail) et accompagnée d'un bref descriptif de votre travail illustré par des photographies (1 ou 2 pages format A4)**, à M. Mathieu Evéquo, par e-mail à m.evequo@grand-saconnex.ch ou par courrier à l'adresse suivante :
Mairie du Grand-Saconnex, route de Colovrex 18, 1218 Le Grand-Saconnex.

Sont acceptés : des objets réalisés avec des matériaux divers (textile, laine, bois, métal, pierre, terre, verre, papier, cuir, etc.) ou recyclés (pet, carton, caoutchouc ou toute autre matière) ainsi que des consommables comme des savons, bougies, etc. mais pas de nourriture.

Le Marché de la création n'est pas un marché de Noël et les articles et œuvres sur le thème de Noël ne sont pas acceptés.

6. Sélection

L'organisation de cet évènement ainsi que la sélection des créateurs et créatrices sont placées sous la direction de la ville du Grand-Saconnex en collaboration avec une curatrice. La décision du jury est sans appel. **Les créateurs et créatrices seront informés par écrit des suites de la sélection, au plus tard le mercredi 13 août 2025.**

M. Evéquoz se tient à disposition pour répondre à toute question, par e-mail ou par téléphone au 022 920 99 10.